



1.3 Montant des taxes : habitation, foncier bâti et non bâti.

Le Maire a ensuite soumis à délibération de l'ensemble du conseil municipal les différentes augmentations de taux :

Taxe d'habitation : + 2,9% (passage de 7,47% à 7,69%)
 Taxe Foncier bâti : + 1,5% (passage de 18,52% à 18,80%)
 Taxe Foncier non bâti : + 1,5% (passage de 42% à 42,63%)

Contre 5

Abstention 0

Pour 9

Yannick CAILLET
 Anne Marie CHOURAQUI
 Valérie LE CORRE
 Claudine LECLERE
 Gérard VINAY



Une réunion de la commission finance élargie aux conseillers municipaux non membres de cette commission sera organisée par Valérie LE CORRE avant le prochain conseil municipal, l'objectif étant de bien expliquer l'ensemble des comptes, chapitre par chapitre, afin de pouvoir voter lors du conseil le budget primitif et le compte administratif.

1.4 Urbanisme.

Le Maire précise en séance que le terrain n°378 de La Grande Fortelle est de 7355m² et que le souhait de la municipalité est de le diviser en 3 lots :

- 2 parcelles constructibles d'environ 2500m² chacune à chaque extrémité du terrain
- 1 poumon vert au centre avec maintien des deux chemins permettant le passage.

Cette précision étant donnée, sur proposition de la commission urbanisme le Maire a soumis à délibération du conseil municipal le prix de vente de 140.000€ (cent quarante mille euros) pour une parcelle viabilisée d'une surface d'environ 2500m². la superficie exacte restant à définir avec le géomètre et en fonction des emplacements des chemins de passages.

Le Maire précise que cette vente ne pourra s'effectuer qu'après s'être assuré, auprès des organismes compétents officiels, de la possibilité de vente de ce terrain et que tout ce qui sera fait le sera « dans les règles de l'art »

Contre 0

Abstention 1

Pour 13

Claudine LECLERE

1.5 Voirie.

A été soumis à délibération du conseil municipal, le droit d'accorder au Maire de signer les documents demandés par la CAPE pour des appels d'offres groupées en matière de fournitures d'électricité.

Contre 0

Abstention 0

Pour 14



II. POINTS DIVERS

2.1 COMMISSION LOGEMENT ET URBANISME

PLU : Marie-Jos LIGIER donne un état d'avancement des différentes séances de travail de la commission au sujet du PLU. Le zonage pour le futur PLU est en cours d'élaboration et doit se faire sur la base du nombre de logements à prévoir à un horizon 2020.

Ainsi, en fonction du taux d'augmentation annuelle de la population et des logements déjà construits depuis 2011, le nombre de logements à construire d'ici à 2020 serait de :

- ⇒ 13 pour un taux de 0,7% d'augmentation annuelle de la population
- ⇒ 30 pour un taux de 1%
- ⇒ 57 pour un taux de 1,5%

Ces chiffres restent à consolider lors des prochaines séances de travail mais le taux de référence qui sera pris par la municipalité serait celui de 0,7%/an.

A l'issue de cette analyse, la municipalité pourra identifier la ou les zones où pouvoir construire.

La prochaine séance de travail initialement prévue le 26 mars est reportée en semaine 16 du fait de l'indisponibilité d'intervenants externes.

Côte de la Chênaie : le lotisseur a été reçu par la mairie et un RdV est prévu entre les membres de la commission logement et urbanisme, le président de l'association des riverains et quelques riverains. L'objectif de cette séance sera d'identifier et de partager les points de désaccord sur le projet de lotissement tel qu'envisagé actuellement et trouver des pistes de réponses pour les résoudre.

L'instruction des dossiers relatifs aux permis de construire ou aux demandes de travaux sera réalisée à Vernon, sous la direction de la CAPE. La commune paierait une somme globale de 3.600€ sur la base de 36 dossiers/an (retour d'expérience fait en regard des années précédentes). avec un calcul de remise à jour l'année A+1, courant mars et réévaluation des coûts.

Le terrain n°378 de La Grande Fortelle : les points suivants ont été réaffirmés en séance par le Maire :

- ⇒ Décision de vendre 2 parcelles d'environ 2500m² (en mauve sur le plan ci-joint) sur les 7500m² et de garder un poumon vert (en vert).
- ⇒ Viabilisation des 2 parcelles en amenant l'eau et l'électricité en bout de parcelle
- ⇒ Le prix de vente de chaque parcelle viabilisée a été fixé à 140.000€ (sur la base d'une surface de 2500m²) : cf. délibération ci-avant
- ⇒ Priorité d'achat des 2 parcelles sera donnée aux riverains dès que la mairie aura confirmation de la possibilité de vente de ces parcelles, la procédure sera donc pour cela :
 - Envoi d'un courrier en LRAAR à tous les habitants des Clairières précisant la volonté de la commune de vendre le terrain informant ainsi les riverains intéressés pour acquérir une parcelle et leur signifiant que toute remarque pourra être faite en mairie
 - Un délai de 1 mois prendra alors effet, à l'issue duquel le conseil municipal renverra le même courrier mais en lettre simple aux riverains
 - Enfin, la phase de vente pourra être lancée après un délai de 10 jours.

**Plan donné à titre d'illustration
(non contractuel)**



Le Maire précise en séance que le poumon vert actuel est dans un triste état, les riverains n'hésitant pas à y déposer les branchages d'élagages, des pierres, du plastique, etc. et fait circuler des photos en appui de ses dires.



2.2 COMMISSION ECOLE

Gérard VINAY précise en séance que le petit journal des clubs ne pourra pas être assuré en période 4 et qu'il sera remplacé par un club théâtre.

Le règlement de la cantine est en cours d'élaboration. Afin que les enfants, les personnels encadrants et enseignants puissent manger dans de bonnes conditions, une grille de sanctions sera appliquée suite à manquement disciplinaire.

Les travaux prévus à l'école ont été réalisés : poteaux de la cour peints en couleurs vives et point d'eau froide disponible pour que les enfants puissent boire.

Gérard VINAY confirme que les inscriptions pour la rentrée 2015/2016 se feront à partir du 16 mars. Cette information devra être relayée sur le site internet de la commune.

2.3 COMMISSION VOIRIE

Un enrobé à froid est prévu pour boucher les trous du chemin entre 2 bois.

Un rappel concernant la taille des haies est fait en séance par Henri VENTROUX : les haies trop envahissantes sur la voie publique doivent être taillées par les propriétaires et si cela n'est pas fait, la mairie pourra le faire et l'intervention sera facturée au propriétaire.

Des horloges astronomiques seront installées pour l'éclairage public afin de permettre une meilleure gestion de l'éclairage de nuit et donc générer une économie d'énergie.

2.4 COMMISSION COMMUNICATION

A été acté en séance le dessin du blason pour la commune d'Houlbec-Cocherel.



2.5 DIVERS

Le correspondant défense pour la commune d'Houlbec-Cocherel est Gérard VINAY

Le Maire annonce en fin de séance que les propriétaires des Vieilles Pierres ont envoyé une lettre recommandée à l'attention du Maire précisant la vente de leur fonds de commerce.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Elections départementales : les 22 et 29 mars 2015

Prochain conseil municipal : se tiendra exceptionnellement le 15 avril à 20h30 en salle du conseil à la mairie

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET